

Choix de matières à TD en M1 Droit privé en vue d'un M2 de PI

Par **Moonyblackcat**, le **02/07/2015** à **15:12**

Bonjour,

Je me permets d'ouvrir un message car j'aurais une question quant au choix de mes matières à TD pour l'année prochaine. Je rentre en septembre dans un Master 1 Droit privé et j'ai bien entendu le choix cornélien de choisir mes fondas.

Je compte prendre Droit pénal spécial et des affaires en premier choix, choix stratégique en vue de la préparation du CRFPA. Mais voilà, je me pose des questions quant au choix de ma deuxième matière. Je souhaiterais intégrer un M2 spécialisé en propriété intellectuelle de façon générale. Entre :

- Droit commercial approfondi (Instruments de paiement et Procédures collectives)
- Droit international privé

Quel choix serait le plus adapté selon vous ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses!

Par **Moonyblackcat**, le **13/07/2015** à **09:41**

Pas de réponse ?

Par **Levi**, le **13/07/2015** à **11:17**

Bonjour,

Il me semble que le droit bancaire n'est pas au programme du CRFPA, le droit des entreprises en difficulté l'est mais associé aux sûretés, je ne sais pas si tu en as déjà fait ou en fera mais c'est un gros morceau et ça ne s'improvise pas. En revanche le droit international privé est une matière à part entière au CRFPA, de plus c'est une matière absolument fondamentale et dont il faut connaître les mécanismes.

Par conséquent, je te conseillerai de prendre le droit international privé.

Par **Moonyblackcat**, le **13/07/2015** à **14:45**

Je ne suis pas sûre mais il me semble qu'au CRFPA, dans la matière "Droit commercial et des affaires" est contenu Instruments de paiement mais concernant Entreprises en difficultés, je suis sûre qu'elle est associée aux sûretés comme tu le dis.

Je te remercie en tout cas pour ton conseil pour le droit international privé!